



Rapport sur le préavis municipal 08/2021 concernant le budget 2022

Commugny, le 19 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises, le 1^{er} et le 15 novembre 2021, pour étudier le budget 2022. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Xavier Wohlschlag, et la boursière Madame Natacha Riccio pour le travail fourni dans le cadre de la préparation du budget 2022, pour la clarté des documents présentés ainsi que pour la transparence dans les réponses reçues aux nombreuses questions posées pendant les séances. Elle tient également à féliciter la Municipalité d'avoir appliqué le principe de la budgétisation sur la base zéro qui a permis d'allouer les ressources de manière la plus efficace possible en repensant chaque dépense.

Le budget proposé présente un excédent de charges de CHF 548'400, avec une marge d'autofinancement négative projetée de CHF 163'200 ce qui est considérablement moins que les comptes 2020 et les prévisions du budget 2021. Les revenus s'élèvent à CHF 19'897'200 et les charges à CHF 20'500'200. Par rapport au budget 2021, les charges sont en baisse de 3,5% alors que les recettes augmentent de 1,2% environ. Pour mémoire, l'exercice 2020 s'est soldé par un excédent de charges de CHF 320'410 et le budget 2021 prévoit un déficit de CHF 1'583'000.

La lecture du budget par ordre administratif a été rendue un peu compliquée à la suite du remaniement de certains postes. Le budget par nature permet une comparaison facilitée.

Charges

La réduction des charges vient essentiellement de la diminution des prévisions du Canton :

	Budget 2022	Budget 2021	Réel 2020	Réel 2019	Réel 2018
Péréquation directe	4 750 000	5 059 000	4 963 385	5 097 127	4 791 390
Participation à la cohésion sociale	6 200 000	6 894 000	5 907 232	6 647 683	7 306 631
Facture Policière	576 000	581 000	561 701	563 470	560 353
Parts aux recettes cantonales	- 595 000	- 530 000	- 566 548	- 682 711	- 537 406
Total	10 931 000	12 004 000	10 865 770	11 625 569	12 120 968

Une explication pour cette réduction est le résultat de l'accord entre le Canton et l'UCV (Union des Communes Vaudoises) concluant que dès 2028 au plus tard, le rééquilibrage en faveur des communes s'élèvera, par an et de manière pérenne, à CHF 150 millions, dont CHF 60 millions par la reprise intégrale dès 2022 par le Canton des frais de fonctionnement des agences d'assurance sociales (AAS) pour les missions sociales cantonales :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Rééquilibrage financier	25 +15	60	70	80	90	100	125 +25	150
En mios de CHF								

L'augmentation des charges sous contrôle de la Municipalité sont expliquées par la modification de la rémunération de la Municipalité (Préavis 07/2021) et l'accroissement des amortissements.

Revenus

Le changement du taux d'imposition de 55,5 à 57 points et l'augmentation des revenus générée par les impôts sur le revenu et la fortune ont permis d'augmenter la prévision pour les revenus. Les rentrées fiscales durant 2021 confirment cette tendance et laissent espérer que les comptes 2021 seront plus favorables que prévu dans le budget. Pour les années à venir il y a un potentiel d'augmenter les revenus du patrimoine concernant les locations liées aux biens communaux qui feront d'ailleurs l'objet d'une réévaluation en vue d'une actualisation progressive comme annoncée par la Municipalité dans son programme de législature.

Plan d'investissement et marge d'autofinancement

Dans le cadre de l'évolution de la marge brute d'autofinancement, on constate que les prévisions 2022 sont négatives mais moins graves que les années passées. Dans l'idéal, elle devrait être positive. Dans le futur et dans l'hypothèse où les investissements prévus sont effectivement réalisés, ou que cette marge d'autofinancement reste négative dans les années à venir, viendra alors le moment de réétudier la situation concernant le financement des investissements et l'endettement à prévoir.

La Commission des finances estime qu'avec une fortune estimée à 4 mios à la fin 2021, des réserves dans le bilan de 3 mios et des réserves silencieuses (actions BCV et Romande Energie) de presque 1 mio, la situation financière de la Commune peut toujours être considérée comme saine.

Conclusion

L'exercice du budget reste, pour une Commune, une tâche délicate rendue quasiment impossible avec les effets de la crise COVID-19 qui s'additionnent aux lignes budgétaires échappant déjà largement aux compétences de la Municipalité et par conséquent à celles du Conseil communal. On pense notamment aux charges des associations intercommunales, la péréquation ou encore la facture sociale.

Parvenue au terme de l'étude du budget, la Commission des finances relève la grande rigueur de ce budget réalisé dans des conditions difficiles et arrive à la conclusion que le budget proposé par la Municipalité paraît raisonnable dans les circonstances actuelles.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ces membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 08/2021.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf

